

Convention de création de l'Alliance pour l'Environnement « AllEnvi » (Alimentation, Eau, Climat, Territoires)

1. Préambule

Initié dès juin 2007, le processus du Grenelle de l'Environnement, amplifié par la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Copenhague, marque l'engagement de la France dans une dynamique majeure de "transition écologique" de l'économie et de la société. Formulé à l'automne 2008 par le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, le concept de "croissance verte" fonde la compétitivité économique sur le respect de l'environnement et une gestion durable des écosystèmes. Le Grenelle de la Mer est venu compléter ces engagements et la stratégie nationale de développement durable (SNDD), en préparation pour 2009-2013, fixe neuf défis pour l'adaptation au changement global. L'objectif "Terres 2020", porté par le ministre en charge de l'agriculture, exprime également cette volonté des pouvoirs publics de concilier nos modes de production et de vie avec l'efficacité écologique et la participation à l'objectif mondial de sécurité alimentaire. Les enjeux soulevés par la connaissance et la préservation de la biodiversité font quant à eux l'objet de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, pilotée par le ministère chargé de l'écologie, avec, notamment, un plan d'action recherche piloté par le ministère chargé de la recherche.

Enfin, la France a une responsabilité particulière liée à son implantation dans les départements et territoires d'outre-mer et à son importante zone d'exclusivité économique.

Ces enjeux doivent induire de nouvelles priorités de recherches qui mettent en exergue la nécessité de documenter, de comprendre, et, *in fine*, de modéliser et prédire la complexité et l'évolution à toutes les échelles de temps et d'espace tout en considérant l'interaction avec les hommes et leurs activités. Ceci implique une forte intégration des disciplines convoquées par les questionnements de recherche en environnement afin de mettre en synergie les sciences de l'univers avec les sciences de la vie et les sciences humaines et sociales, et de mettre en place une réelle interdisciplinarité revendiquée permettant de dialoguer avec tous les champs scientifiques connexes aux grands domaines de recherche choisis, et déjà fortement structurés.

2. Contexte : le dispositif national de recherche et d'innovation

Pour répondre aux enjeux sociétaux majeurs cités en préambule, la France s'est dotée en 2009, à l'initiative de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'une Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI), motivée par une appréciation raisonnée des grands défis auxquels sont, et seront, confrontées les sociétés actuelles. La SNRI est fondée sur une analyse du potentiel de recherche de notre pays, de ses forces et de ses faiblesses. Elle s'appuie sur les principes suivants, indispensables pour appréhender les problèmes globaux d'aujourd'hui, ainsi que leurs déclinaisons régionales et locales :

- faire jouer un rôle central à la recherche fondamentale,
- développer une approche pluridisciplinaire, intégrant très largement les sciences humaines et sociales,
- promouvoir une société innovante et ouverte à l'économie,
- maîtriser les risques et renforcer la sécurité.

La SNRI met en avant sur ces bases trois grands axes prioritaires :

- La santé, le bien-être, l'alimentation et les biotechnologies ;
- L'urgence environnementale et les écotechnologies ;
- L'information, la communication et les nanotechnologies.

Le champ de l'Alliance ALLENI s'inscrit très précisément dans les domaines prioritaires « urgence environnementale et écotechnologies » et « bien-être, alimentation et biotechnologies ».

Elle répond à un triple impératif :

- des **impératifs de société** : l'alimentation, l'eau, le climat, la biodiversité, les territoires, leur évolution et, surtout, leurs altérations, figurent aujourd'hui en tête des préoccupations de l'humanité dans la perspective d'un développement durable ;
- un **impératif de connaissance** : l'« environnement » est désormais considéré comme un « système », produit et animé par les interactions multiples à toutes échelles spatio-temporelles, résultant des imbrications complexes entre milieux naturels, biosphère et anthroposphère ;
- un **impératif politique** : l'Alliance constituera un instrument national, tout à la fois pour la mise en œuvre des recommandations des Grenelles de l'Environnement et de la Mer, pour le ressourcement des politiques publiques, pour le renforcement des partenariats avec le monde socio-économique et pour l'ouverture de dialogues constructifs à l'échelle de l'Europe.

La SNRI se place, par ailleurs, dans un schéma d'organisation de la recherche où trois fonctions sont clairement séparées : *l'orientation stratégique, la programmation scientifique et technique, la recherche et l'innovation.*

Clairement positionnée au niveau programmatique, l'Alliance pour l'Environnement aura pour mission de bâtir la programmation coordonnée des actions scientifiques et technologiques des opérateurs les plus impliqués dans ce domaine, ainsi que la synchronisation de leurs efforts, exercés dès lors, dans le cadre d'un partenariat renforcé et lisible. Cette visibilité accrue favorisera le prolongement efficace des priorités et programmes nationaux dans les initiatives européennes et internationales relevant du domaine. De façon encore plus large, l'Alliance devra favoriser les synergies entre ses membres fondateurs et ses membres associés, qu'il s'agisse d'organismes publics ou d'acteurs socio-économiques.

3. Objet

L'Alliance ALLENI a pour objet de contribuer à faire de la France l'un des acteurs de référence des sciences et technologies de l'environnement et de l'alimentation au sein de l'Espace européen de la recherche.

Les champs couverts incluent :

- la recherche, alliant l'étude des processus du vivant et de ses interactions avec le milieu environnant et les activités humaines, et les problématiques de la gestion de l'eau, des ressources marines, de l'alimentation humaine et animale, de l'évolution du climat et des risques associés, et de leurs impacts socio-économiques ;
- l'ingénierie et l'innovation, afin de renouveler les modes actuels d'aménagement du territoire, de gestion des milieux, des agro-écosystèmes et des ressources naturelles, et en particulier l'eau et la biodiversité ;
- l'observation et l'expérimentation de l'environnement, à toutes les échelles temporelles et spatiales, en assurant le maintien des bases de données pertinentes ;
- la formation, afin que les connaissances acquises deviennent des savoirs transmis, au service du développement d'une économie écoresponsable.

D'une manière générale, et dans ce domaine, elle vise à :

- Assurer la plus grande lisibilité et efficacité aux actions de recherche et d'innovation conduites par ses membres, tant au plan national, en métropole et outre-mer, qu'europpéen ;
- Coordonner la fonction programmatique de ses membres et faire émerger des priorités scientifiques traduisant les grandes orientations nationales qui seront proposées aux agences de moyen ;
- Elaborer des programmes nationaux répondant à ces priorités, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces programmes au niveau des opérateurs, organismes et établissements d'enseignement supérieur ;

- Renforcer les partenariats et les synergies entre l'ensemble des opérateurs de recherche, les universités et les écoles, mais également les entreprises, autour des priorités et des programmes nationaux ;
- Prolonger les priorités et programmes nationaux dans les différentes initiatives européennes relevant du domaine ;
- Favoriser sur les thématiques d'intérêt pour l'Alliance, les collaborations avec les pays du Sud en s'appuyant notamment sur l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD).

Plus spécifiquement l'Alliance pour l'Environnement devra :

- Structurer et coordonner la recherche et l'innovation dans les domaines « alimentation, eau, climat, territoires » au niveau national, portées par l'ensemble des opérateurs du domaine (incluant les opérateurs de recherche finalisée du Programme 187) ;
- Mettre en place des groupes thématiques et désigner les opérateurs chefs de file pour chacun des axes/domaines d'actions identifiés ;
- Assurer la cohérence et le pilotage d'ensemble des dispositifs relevant, dans leur acceptation la plus large, des Systèmes d'Observation, d'Expérimentation et de Recherche en Environnement (SOERE), et des bases de données ;
- Conduire et/ou intégrer des/les exercices de prospective relevant de son périmètre de compétence.

L'Alliance s'organise autour d'un certain nombre de domaines d'action, thématiques (*stricto sensu*) et transversaux. Elle définit pour chacun des domaines retenus des « groupes thématiques » auxquels participent les organismes membres de l'Alliance qui le souhaitent. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu transmis aux directions générales des organismes.

11 « groupes thématiques » et 3 « groupes transversaux » couvrant les problématiques majeures du champ de l'environnement sont constitués dès la création de l'Alliance (Annexe 1).

En raison des multiples interactions et impacts croisés entre l'environnement, l'homme et ses activités, l'alliance ALLENI a vocation à interagir avec les alliances déjà opérationnelles : l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), l'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Énergie (ANCRE) et l'Alliance des Sciences et Technologies du Numérique (ALLISTEN). L'Alliance ALLENI devra par ailleurs s'appuyer sur les instances regroupant tous les acteurs de la recherche en sciences marines telles que prévues dans les engagements du Grenelle de la Mer.

4. Membres

Les membres fondateurs d'ALLENI sont, à la date de la création de l'Alliance, le BRGM, le CEA, le Cemagref, le Cirad, le CNRS, la CPU, l'Ifremer, l'Inra, l'IRD, le LCPC, Météo-France et le MNHN.

Ces 12 membres fondateurs constituent le Conseil de l'Alliance.

L'Alliance AllEnvi peut accueillir des membres associés parmi les institutions de recherche et d'enseignement supérieur impliquées dans les domaines concernés. Le Conseil de l'Alliance définit les modalités d'accueil des membres associés.

L'Alliance ALLENI se substitue dès sa création aux structures de coordination préexistantes : G187, B2C3I et CIO-E.

5. Organisation et fonctionnement

Pour ses actions, l'Alliance mobilise des moyens humains ou financiers provenant de ses membres. En aucun cas, des personnels humains administratifs, techniques ou scientifiques ne seront mis à disposition ou détachés auprès de l'Alliance.

Elle peut contracter des partenariats privilégiés avec des partenaires de la sphère économique, associative ou publique.

Conseil de l'Alliance

L'Alliance est placée sous la responsabilité d'un Conseil de l'Alliance dont les membres sont :

- le président du BRGM ou son représentant ;
- l'administrateur général du CEA ou son représentant ;
- le directeur général du CEMAGREF ou son représentant
- le directeur général du CIRAD ou son représentant
- le président directeur général du CNRS ou son représentant ;
- le président de la CPU ou son représentant ;
- le président directeur général de l'IFREMER ou son représentant ;
- le président directeur général de l'INRA ou son représentant ;
- le président directeur général de l'IRD ou son représentant ;
- le directeur général du LCPC ou son représentant ;
- le président directeur général de METEO-FRANCE ou son représentant ;
- le directeur général du MNHN ou son représentant.

Le représentant de l'ANR est invité à participer, avec voix consultative, à toutes les réunions du Conseil de l'Alliance relatives aux questions de programmation.

Le Conseil de l'Alliance s'appuie sur toute instance de son choix. Il organise la coopération des membres de l'Alliance, dans ses grandes lignes, en suivant les principes énoncés dans ce document. Il suit les accords de coopération entre les partenaires et veille au bon fonctionnement de ces accords. Le Conseil de l'Alliance est aussi en charge de la concertation des politiques d'innovation et de valorisation des partenaires.

Gouvernance de l'Alliance

Un bureau du Conseil de l'Alliance est constitué : y sont représentés initialement le Cemagref, le CNRS, l'Ifremer et l'Inra. La présidence du Conseil de l'Alliance est assurée, de manière tournante, par chacun des membres du bureau, pour un mandat de 2 ans. La désignation du président fait l'objet d'un accord entre les membres du bureau.

Le bureau a pour rôle :

- de préparer les réunions du Conseil de l'Alliance et, notamment, les ordres du jour ;
- d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions décidées par le Conseil ;
- de rendre compte de ses missions au Conseil.

Secrétariat exécutif de l'Alliance

Le secrétariat exécutif permanent de l'Alliance est placé sous la responsabilité conjointe du CNRS, représenté par l'Institut National des Sciences de l'Univers, et de l'Inra, pour prendre en compte l'ensemble des champs couverts.

6. Durée

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans. A son échéance, elle sera prolongée chaque année, pour un an, par tacite reconduction.

Chaque Membre peut se retirer de l'Alliance à chaque échéance de la convention sous réserve d'un préavis de 6 mois adressé à tous les Membres fondateurs.

Fait à Paris, le 9 février 2010,

Jean-François Rocchi Président du BRGM	Bernard Bigot Administrateur général du CEA	Roger Genet Directeur général du Cemagref
Gérard Matheron Directeur général du Cirad	Alain Fuchs Président directeur général du CNRS	Lionel Collet Président de la CPU
Jean-Yves Perrot Président directeur général de l'Ifremer	Marion Guillou Présidente directrice générale de l'INRA	Michel Laurent Directeur général de l'IRD
Hélène Jacquot-Guimbal Directrice générale du LCPC	François Jacq Président directeur général de Météo-France	Bertrand-Pierre Galey Directeur général du MNHN

ANNEXE 1

Groupes thématiques et transversaux constitués à la création de l'Alliance

Groupes thématiques	Membres fondateurs*
Agro-écologie (de la parcelle au paysage)	Cemagref, Cirad , CNRS, CPU, Inra
Aliments et alimentation (défis agronomiques, écologiques et socio-économiques)	Cirad , CNRS, Ifremer, Inra , IRD
Biodiversité (fonctionnement des écosystèmes, services éco systémiques)	** Cemagref, Cirad, CNRS, CPU, Ifremer, Inra, IRD, MNHN
Biologie des plantes (dont biotechnologies vertes)	CEA, Cirad, CNRS , CPU, Inra , IRD
Changements globaux, Climat (adaptation, atténuation, impacts)	BRGM, CEA , Cemagref, Cirad, CNRS , CPU, Ifremer, Inra, IRD, Météo France , LCPC, MNHN
Eau (ressources et usages)	BRGM , Cemagref , Cirad, CNRS, CPU, Ifremer, Inra, IRD, LCPC
Ecotechnologies et chimie durable (dont biotechnologies blanches)	BRGM, CEA, Cemagref , Cirad, CNRS , CPU, Ifremer, Inra , IRD
Mer (sciences de la mer et ressources marines)	BRGM, CNRS , CPU, Ifremer , Inra, IRD, MNHN
Risques environnementaux et écotoxiques (facteurs environnementaux, vulnérabilité des milieux et impact sur la santé)	BRGM , CEA, Cemagref , CNRS , CPU, Ifremer, Inra, IRD, LCPC
Territoires et ressources naturelles (gestion intégrée, économie et gouvernance)	BRGM, Cemagref, Cirad, CNRS , CPU, Ifremer, Inra , IRD
Vie citoyenne et mobilité	CEA, Cemagref, CNRS , CPU, Inra, IRD, LCPC
Groupes transversaux***	Membres fondateurs
Evaluation environnementale et cycles de vie (enjeux écologiques, politiques, économiques et sociaux, construction d'indicateurs de l'environnement)	Tous
Infrastructures, systèmes d'observation et services d'information environnementale et climatique	Tous
Prospective en recherche environnementale	Tous

* Sont indiqués en caractère gras les membres fondateurs pressentis comme copilote des groupes thématiques. Les membres associés qui rejoindront l'Alliance AllEnvi seront invités à participer aux travaux des groupes thématiques à leur initiative et en fonction de leur(s) domaine(s) d'intérêt.

** Le Groupe thématique « biodiversité » est animé par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) dont les membres fondateurs sont tous membres de l'Alliance AllEnvi.

*** Les Groupes transversaux sont animés par le secrétariat exécutif de l'Alliance.